

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2025

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2025_21****Nombre de conseillers
en exercice : 19****Nombre de présents :
12****Nombre de votants :
16**

L'an deux mille vingt-cinq et le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le sept avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; Mme Béatrice ELLUL, M. Serge CASTAN, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, Mme Christine MOLINO, M. Christophe LERICHE, M. Damien SCANDOLA, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Mme Jessica JAMES, Conseillère Municipale à Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale

M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire, à Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire

M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint spécial, à Mme Christine MOLINO, Conseillère Municipale

M. Christian CRISCI, Conseiller Municipal, à M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal

Absents excusés : M. Adrien ARSENTO, Mme Marie COMPAN, Mme Alicia MENARDO, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire

Objet de la délibération Commune de PEILLE – Affectation des résultats Exercice 2025

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 de la commune de Peille.

Il indique que le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 de la commune fait apparaître un résultat excédentaire cumulé de fonctionnement qui s'élève à **536 522,53€** et un résultat excédentaire cumulé d'investissement à **1 391 911,61€**.

De plus, par délibération n°2025_01 en date du 10 février 2025, le conseil municipal a accepté de transférer le résultat de fonctionnement du budget de la Caisse des Ecoles au 002 pour **26 985,81€** et le résultat d'investissement du budget de la Caisse des Ecoles au 001 pour **455,94€** sur le budget principal de la commune de Peille pour l'exercice 2025.

AR Prefecture

006-210600912-20250411-2025_21-DE
Reçu le 14/04/2025

Il est donc proposé au conseil municipal l'affectation au budget primitif 2025 de la commune comme suit:

Section de fonctionnement :

- **536 522,53€** au compte report à nouveau créditeur (compte 002)
- **26 985,81€** de la Caisse des Ecoles au compte report à nouveau créditeur (compte

002)

Soit un total de 563 508,34€

Section d'investissement :

- **1 391 911,61€** au compte report à nouveau créditeur (compte 001)
 - **455,94€** de la Caisse des Ecoles au compte report à nouveau créditeur (compte 001)
- Soit un total de 1 392 367,55€**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve l'affectation des résultats du budget principal de la commune Peille pour l'exercice 2025.

Fait et délibéré en séance le 11 avril 2025

la secrétaire de séance
Béatrice ELLUL

le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.